



REGLEMENT DE LA COUPE DE LA LIGUE FUTSAL FEMININES

ARTICLE 1 - TITRE

La LFHF organise une compétition intitulée « Coupe de la Ligue Futsal Féminines ».

ARTICLE 2 - COMMISSION D'ORGANISATION

La commission des compétitions et coupes du Foot diversifié est chargée de l'organisation en relation avec la commission féminine.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENT

La coupe de la ligue futsal est ouverte aux équipes féminines seniors A évoluant en compétition de district futsal et à des sections féminines seniors de club futsal non inscrites en compétition de district futsal.

Les droits d'engagement pour la saison 2019/2020 sont exceptionnellement pris en charge par la LFHF.

ARTICLE 4 - ORGANISATION

La coupe se dispute par plateaux de 5 équipes pour le premier tour. La finale réunira 4 équipes : les deux premières de chaque plateau.

ARTICLE 5 - ARBITRAGE

1. Chaque match est dirigé par deux arbitres désignés par la CRA ou, par délégation, par la commission du district concerné.

2. L'absence d'arbitre n'est pas un motif valable pour ne pas disputer un match.

ARTICLE 6 - DUREE DES MATCHS

1. La durée de l'ensemble des rencontres par équipe ne peut excéder 60 minutes

2. En cas de match nul, il n'y a pas de prolongation. Les équipes seront départagées par l'épreuve des tirs au but effectuée par les joueuses ayant terminé la rencontre.

3. Un planning des rencontres est transmis aux clubs participants.

4. L'ensemble des clubs devra être présent 45 minutes avant le début de l'épreuve.

ARTICLE 7 - QUALIFICATIONS- FEUILLE DE MATCH

1. Pour participer à l'épreuve, les joueuses doivent être titulaires d'une licence « Joueuse Futsal ».

2. Il ne peut être inscrit que 12 joueuses sur la feuille de match : 5 joueuses dont 1 gardienne de but et 7 remplaçantes.

3. Les joueuses U17 F ne sont pas autorisées à participer à cette compétition.

4. Le port de chasuble est obligatoire pour les joueuses remplaçantes.

5. Pour débiter et poursuivre une rencontre, le nombre minimal de joueuses est de 3 dont 1 gardien de but. Si une équipe comporte moins de 3 joueuses, le match est arrêté définitivement.

6. Une feuille de match papier est établie pour chaque rencontre. La transmission de la feuille de match papier doit avoir lieu après le match et au plus tard avant le lendemain 12H00.

ARTICLE 8 - COTATION

La cotation par match est la suivante :

Match gagné :	3 points
Match gagné suite aux tirs au but :	2 points
Match perdu suite aux tirs au but :	1 point
Match perdu :	0 point

ARTICLE 9 - EQUIPEMENT

1. Les équipes doivent être en possession de deux jeux de maillots de couleurs différentes. En cas de risque de confusion, c'est l'arbitre principal qui déterminera la couleur de chaque équipe.
2. Les joueuses des équipes en présence doivent obligatoirement avoir un maillot numéroté de 1 à 12.

ARTICLE 10 - BALLONS

Chaque équipe doit fournir un ballon.

ARTICLE 11 - FORFAIT

1. Toute équipe non présente sur le terrain 15 minutes après l'heure fixée pour la rencontre est déclarée forfait.
2. Toute équipe déclarant forfait général après son inscription devra s'acquitter des frais d'arbitrage définis par la CRA.

ARTICLE 12 - RESERVES-RECLAMATIONS-APPEL

Il est fait application du RP de la LFHF.

ARTICLE 13 - DISCIPLINE

Il est fait application du règlement disciplinaire du RP de la LFHF.

ARTICLE 14 - CAS NON PREVUS

Les cas non prévus au présent règlement sont examinés par la commission des compétitions et en dernier ressort par le Conseil de Ligue.